

COFIL 3 FIP Raie bouclée



Action n°2 : Étude préliminaire de l'impact d'un TAC mono-spécifique de raie bouclée

Lundi 27 juin 2022

1

Contexte

- L'approche défendue par la France depuis 2017 constitue en la fixation d'un TAC global à partir **des recommandations de débarquements du CIEM par espèces en appliquant une pondération basée sur l'historique de captures par zone** pour obtenir la ventilation par unité de gestion (souvent différente de celle de suivi du stock ; ex : RJC suivie sur un espace regroupant 3 zones (3a, 4, 7d) alors qu'il y a plusieurs TAC).

2

Contexte

- Pour 2022, ce principe donnait le résultat suivant :

	Avis CIEM (2021)	Recommandation sans réduction forfaitaire de 20% précaution	Part de la zone 7.d dans les débarquements (2015-2016)*	"Avis" / espèce pour le 7.d pour 2022
Raie bouclée (RJC - 3a47d)	2446	2446	61%	1492 t représentant 61% de 2446 t
Raie lisse (RJH - 4c7d)	191	191	52%	99 t représentant 52% de 191 t
Raie douce (RJM - 3a47d)	232	278	9%	25 t représentant 9% de 278 t
Raie mêlée (RJE - 7de)	40	40	40%	16 t représentant 40% de 40 t
Total				1632 t

TAC 2022 7d toutes raies = 1497 t dont 1123 t pour la France + flexibilité interzonale de 5% (règlement TAC & quotas) + échanges entre OP → 135 t de moins que la demande française

140 tonnes pour les 3 autres principales espèces

* « Raie bouclée en Manche Est. Eléments d'information ». Note préparée par Alain Biseau, septembre 2017, p.14

3

Contexte

- Considérant la disponibilité du quota VI, VIIe-k (souvent consommé entre 75-85%), les 5% de flexibilité sont totalement utilisés pour améliorer un quota 7d systématiquement insuffisant au regard de la ressource disponible (taux de consommation de 100% ou + tous les ans ; échelle OP : 22 sanctions en 2021, le plafond mensuel correspond à la capacité de pêche d'un bateau pour une journée).
- La pleine utilisation du quota 7d chaque année mise en parallèle avec l'augmentation permanente et exponentielle de l'indice de biomasse montre que le quota aurait pu être fixé à des niveaux plus importants sans entraver la dynamique de développement du stock de raie bouclée.

4

Pistes de réflexion

- **En passant à un TAC monospécifique de raie bouclée, les possibilités de pêche seraient augmentées de 9% ? Quant est-il de la flexibilité interzonale ?**
- **Le gain pour la France serait plus important si le TAC monospécifique était réparti selon un historique de captures : la France est le pays qui capture le plus de raies bouclées en volume et proportion des autres espèce. Quelles seraient alors le niveau des captures accessoires françaises des autres raies ? L'approche monospécifique sur les autres raies permettrait-elle de couvrir ces captures accessoires ?**
- **L'enjeu se situe au niveau de la recommandation de débarquement émise par le CIEM. Un changement de catégorie supérieure du stock (qui nous exonère de l'approche de précaution) aura-t-il une incidence significative ?**